

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex



Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

CGG

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 4 mai 2023 - Résolution n° 14

CGG

Société anonyme
RCS Evry 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 4 mai 2023 - Résolution n° 14

A l'assemblée générale de la société CGG,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris-La Défense, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:

EB3CDB39529E48E...

Daniel Escudeiro

Claire Cesari-Walch

Associé

Associée